

LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LE PNIR DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Données générales

Date de création du Parc : 1985

Région : Île-de-France

Département : Yvelines, Essonne

Nombre de communes : 51

Démographie : 109 000 habitants

Villes-portes : Dourdan, Bures-sur-Yvette, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Neauphle-le-Château

Superficie : 63 300 ha



Spécificités du territoire

Paysages et types de milieux

Le Parc se caractérise par une alternance de **plateaux**, où se pratiquent les grandes cultures, et de **vallées**, où coulent l'Yvette, la Rémarde, la Mauldre, la Guesle, la Drouette, la Vesgre et leurs affluents. Cette région possède un **important patrimoine historique** : châteaux, églises, manoirs, fortifications féodales, ponts et lavoirs.

Partie intégrante du grand massif forestier de la forêt de Rambouillet qui constitue plus de 40 % de son territoire, 90 % de l'espace y est occupé par des forêts, des espaces naturels ou des surfaces agricoles.



Pressions identifiées

Entourées d'importants pôles de développement et soumises à de **fortes pressions foncières**, les surfaces urbanisées de la Haute Vallée de Chevreuse n'ont cessé de progresser (près de 15%) entre 1985 et 1990, au détriment des espaces naturels et agricoles. Ce rythme s'est nettement infléchi depuis 1990, marquant la création du Parc.

Globalement, la disparition de milieux remarquables (notamment de zones humides), accompagnée par une perte progressive de biodiversité, sont constatées sur le territoire du Parc. Traditionnellement supports d'activités d'élevage et de culture maraîchères, les **fonds de vallées** sont **gravement menacés de fermeture et d'urbanisation**, du fait de leur abandon, de leur enrichissement et de leur boisement.

La dégradation des rivières a été enrayée et les premières améliorations constatées, grâce au travail réalisé par le Parc et les collectivités.

La fonction résidentielle de plus en plus marquée et le recul progressif des activités entraînent une perte de vitalité, d'animation et de vie sociale dans la plupart des communes du Parc.

Contexte

Début de la réflexion TVB

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a intégré la Trame verte et bleue (TVB) au moment de la révision de sa Charte en 2007, en parallèle des travaux du COMOP du Grenelle de l'Environnement qui précisait alors le concept et élaborait les méthodes d'identification.

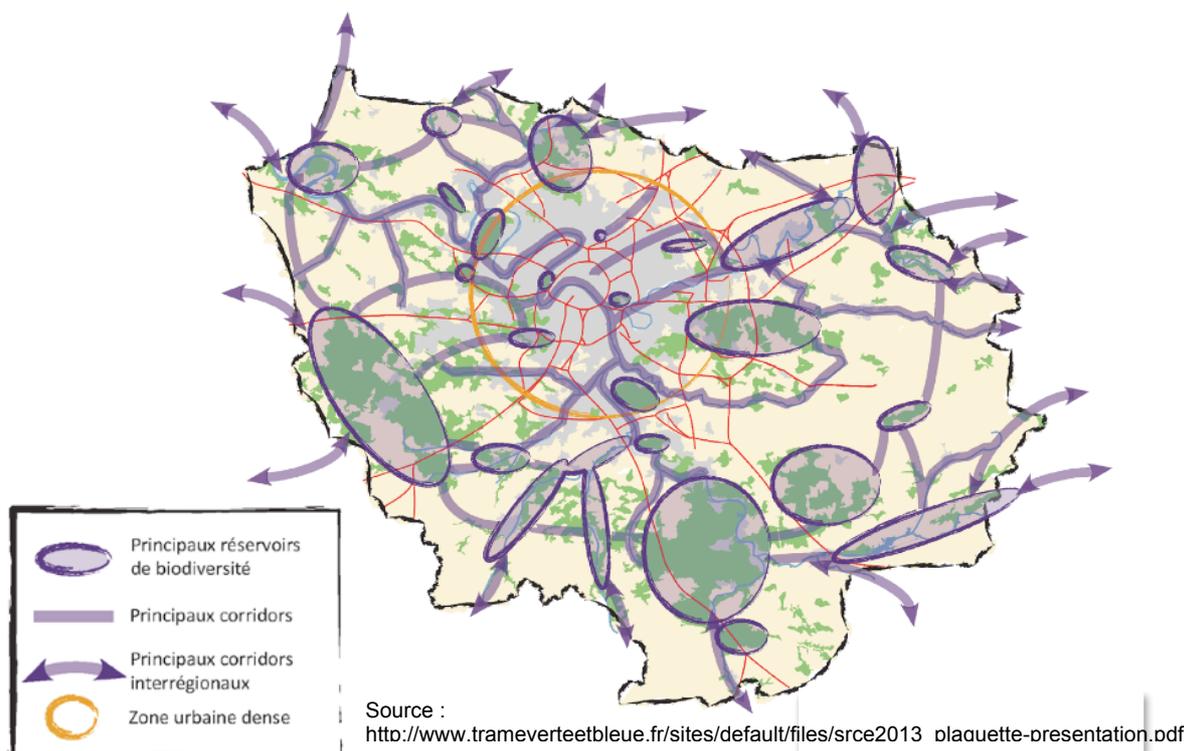
La révision de la Charte du Parc, et plus particulièrement son extension de 21 à 51 communes, s'est étalée de 2007 à 2010, date d'achèvement du projet, avant son approbation en 2011. Afin de justifier l'extension proposée, la caractérisation de l'identité de ce territoire, en partie inconnu, était nécessaire. L'évaluation de la richesse écologique des communes et celle, plus globale, du périmètre d'étude se sont avérées primordiales pour démontrer son intérêt dans le contexte régional. A cette période, les discussions du Grenelle de l'Environnement au niveau national traduisaient la montée en puissance de la prise en compte des « trames » qui allaient au delà des traditionnels sites de biodiversité figurant, par exemple, dans le plan de Parc précédent.

Le PNR a donc travaillé à l'**inscription des enjeux écologiques au plan de Parc** à partir d'une approche par sous-trames :

- **Sous-trame arborée**, déjà bien appréhendée localement compte tenu de l'omniprésence du massif forestier ;
- **Sous-trame herbacée** pour affirmer ces continuités par rapport à l'avancée du massif ;
- La trame bleue a également été mise en avant par le biais d'une **sous-trame aquatique / zones humides**, liée à la présence soit de réseaux de mares à conforter, soit en prévision des travaux de défragement des cours d'eau à fort enjeu piscicole.

Contexte Régional

La DRIEE et la Région ont étroitement associé les quatre PNR d'Île-de-France, en amont et tout au long de l'élaboration du projet de SRCE, en les intégrant aux différents comités de projet et de pilotage. Le Parc a ainsi transmis l'ensemble de ses données naturalistes et de ses zonages à enjeu écologique pour contribuer à l'établissement des réservoirs de biodiversité régionaux. Ces données s'appuient également sur les ZNIEFF que le Parc a, en grande partie, révisées à la demande de la DRIEE. Une attention particulière a été donnée à la cohérence des zonages issus des différents schémas locaux (plan de Parc, zones humides prioritaires des SAGE, zones humides des enveloppes d'alerte de la DRIEE, etc.). Les quatre PNR franciliens ont également réalisé un transfert d'expériences de leurs pratiques quant aux actions de mise en œuvre concrète du SRCE (outils financiers et juridiques, contractualisation, animation locale, chantiers nature, etc.). Enfin, ils ont accueilli des réunions publiques d'information sur le projet de SRCE.



Prise en compte de la TVB dans la Charte de PNR

Le terme TVB n'apparaît pas dans le sommaire général de la Charte (2011-2023).

Seul un titre « guerrier », « Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien », indique les questions spécifiques à la biodiversité. Ce choix a été fait pour ne pas laisser penser que la TVB était un sujet réservée aux spécialistes. **La TVB et ses composantes sont intégrées transversalement dans tous les objectifs opérationnels et dispositions de la Charte** qui les concernent pour que chaque acteur du territoire les prennent en compte, quelles que soient sa clé d'entrée et ses centres d'intérêt.

- L'objectif stratégique n°3 « Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères » affiche spécifiquement la TVB pour les acteurs qui possèdent cette entrée particulière.
- Le sommaire des objectifs opérationnels permet de montrer l'approche transversale et multisectorielle de la TVB. Par exemple, parmi ces objectifs on trouve plus explicitement :
 - « 6 - Restaurer et préserver la trame verte et paysagère » ;
 - « 7 - Restaurer et préserver la trame bleue » ;
 - « 4 - S'engager pour des infrastructures de transport respectueuses de l'environnement », pour lutter contre la fragmentation des paysages ;
 - « 12 - Protéger les espaces, habitats et espèces remarquables, restaurer les milieux altérés », pour les réservoirs de biodiversité, corridors, zones relais et espèces cibles de la TVB.

Identification / Cartographie de la TVB

Inventaires de terrain, bibliographie et zonages

Pour intégrer la TVB dans la Charte, la priorité et les moyens du Parc ont porté sur les enjeux majeurs du territoire, révélés par des inventaires de terrain très poussés sur : rivières, prairies, zones humides, mares et les infrastructures linéaires et urbaines. Des groupes d'espèces ont été sélectionnés et inventoriés de manière homogène et reproductible : poissons, écrevisses, amphibiens, odonates, lépidoptères, chiroptères, chouettes chevêche et effraie, flore vasculaire ou oiseaux. Les protocoles utilisés ont été choisis suivant leur faisabilité au moment de la révision de la Charte. La bibliographie récente, les zonages ZNIEFF et ceux réglementaires (Natura 2000, RNR, RBD, RBI, APPB) ont permis de compléter ces données. Au final, cinq sous-trames se sont dégagées : cours d'eau ; herbacée ; mares et zones humides ; arborée ; grandes cultures. Elles font écho à la position de « château d'eau » du territoire avec ses six têtes de bassin versant et à la dominance des milieux agricoles (50%) et forestiers (50%) sur cet espace au caractère périurbain situé à 40 kilomètres de Paris.

Identification des réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité ont été établis en croisant l'ensemble des connaissances décrites ci-dessus, avec une logique de connectivité à l'échelle du territoire et au-delà. Ils n'ont pas été nommés comme tel, le terme n'étant pas arrêté à cette époque, mais comme des Sites de Biodiversité Remarquable ou SBR. Ces zonages sont représentés sur le plan de Parc par des polygones rouges (cf Plan de Parc).

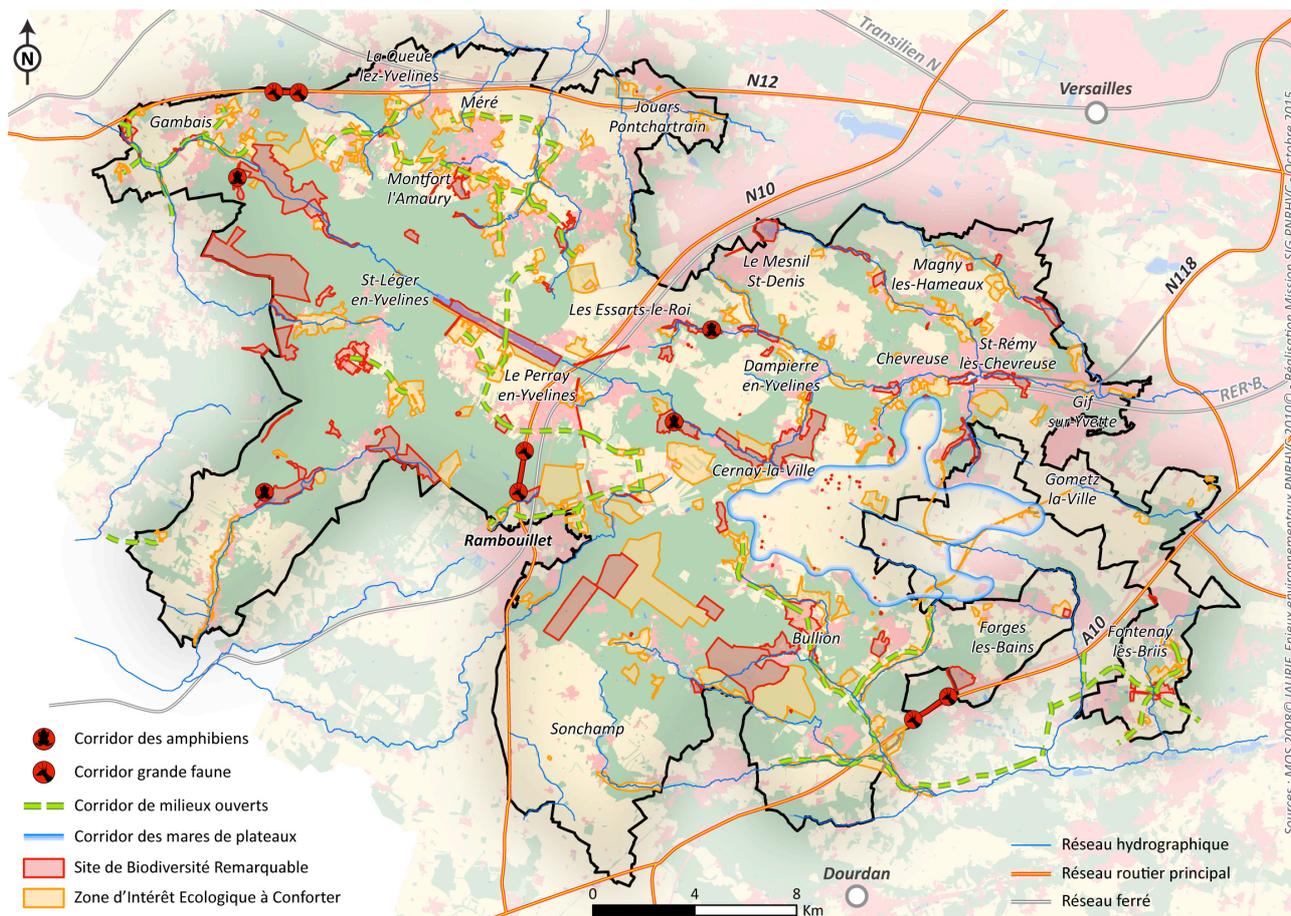
Caractérisation des corridors

Les corridors ont été proposés sur la base des connaissances concrètes de terrain du Parc et de ses partenaires. Ils n'ont fait l'objet d'aucune modélisation.

- Les corridors de milieux ouverts : caractérisés par une strate herbacée plus ou moins continue et parsemée d'éléments arborés ponctuels, en nappe ou linéaires. Ils relient les noyaux de reproduction de la chouette chevêche (espèce cible TVB), assez bien connus localement (campagne exceptionnelle de points d'écoute chouette chevêche avec les partenaires associatifs et institutionnels locaux). Ils sont reportés au plan de Parc sous la forme de linéaires schématiques différents selon le niveau de fonctionnalité estimée. Ils relient les zones de prairies à enjeu biodiversité, elles-mêmes représentées par des polygones orange et intitulées Zone d'Intérêt Ecologique à Conforter, ou ZIEC.
- Les corridors grande faune, et leurs interactions avec les infrastructures routières, ferroviaires et urbaines du territoire. Ils ont été déterminés en croisant les connaissances de l'ONCFS, de la fédération de chasse (FICIF), de la société COFIROUTE, et celles

issues d'un diagnostic exhaustif de la perméabilité des infrastructures locales par le Parc. Ces corridors sont reportés sur le plan de Parc par des figurés indiquant leur localisation, leur nature et leur niveau de fonctionnalité actuelle.

- Les corridors des mares de plateaux en réseau font l'objet d'un zonage particulier dans un contexte agricole de grandes cultures. Ces mares hébergent des populations de péloodyte ponctué et de rainette verte. Leur survie dépend de pratiques agricoles différenciées et du maintien d'un réseau herbacée et arboré minimum.
- Les corridors des amphibiens ont été déterminés lors des inventaires de 2007 à 2009. Les quatre principaux sont repérés sur le plan de Parc.



La trame verte et bleue du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse

Expériences et actions TVB

* Opérations de défragement ou libération des rivières

- Un inventaire exhaustif de tous les ouvrages traversaux a été réalisé en régie (2008), sur une grande partie du territoire.
- Des opérations de renaturation des cours d'eau prioritaires (Liste 2, SDAGE, Grenelle) programmées, 3 en cours (2014).
- L'IRSTEA et le Parc réalisent depuis 2011 un suivi de l'efficacité de restauration de la continuité écologique sur deux seuils situés sur deux rivières de tête de bassin versant.



* Réseau de mares patrimoniales de plateaux

- Réalisation de deux études détaillées sur les mares de plateau agricole hébergeant le pélodyte ponctué en 2008 et 2009. Le principal réseau est spécifiquement inscrit comme l'un des éléments essentiels de la trame bleue au plan de Parc. L'objectif associé est la bonne gestion des mares existantes et la densification de ce réseau. Une nouvelle mare est en cours de creusement en 2014.
- Depuis 1995, certaines mares font l'objet d'un contrat entre le Parc et les agriculteurs pour leur préservation et leur bonne gestion.
- Chaque année et autant que nécessaire, un agriculteur entretient ses mares selon les prescriptions du Parc.

* Réouverture des fonds de vallées patrimoniaux pour restaurer la continuité des prairies humides

- Mise en place d'un programme de réouverture des fonds de vallées pour les propriétaires publics ou privés.
- Reconquête, depuis 2009, de près de 45 hectares de prairies humides de fond de vallée.
- Recours au dispositif du « prêt à usages » pour permettre les travaux et garantir leur pérennité.
- Installation d'un pâturage extensif sur les sites rouverts, soit par le cheptel d'animaux rustiques du Parc (Highland cattle et chevaux Camargue), soit le plus souvent par l'intermédiaire d'un éleveur privé qui valorise économiquement son cheptel.
- Suivi faunistique et floristique des zones concernées.



* Renforcement de la trame arborée

- Dans un objectif écologique et paysager, le Parc concourt à la plantation de haies et de vergers. Il s'agit soit d'un dispositif d'aide à l'acquisition de plants, soit du dispositif partenarial Parc/Fédération de chasse (FICIF) qui fournit plants et main d'œuvre aux propriétaires volontaires.

* Protection des corridors à amphibiens

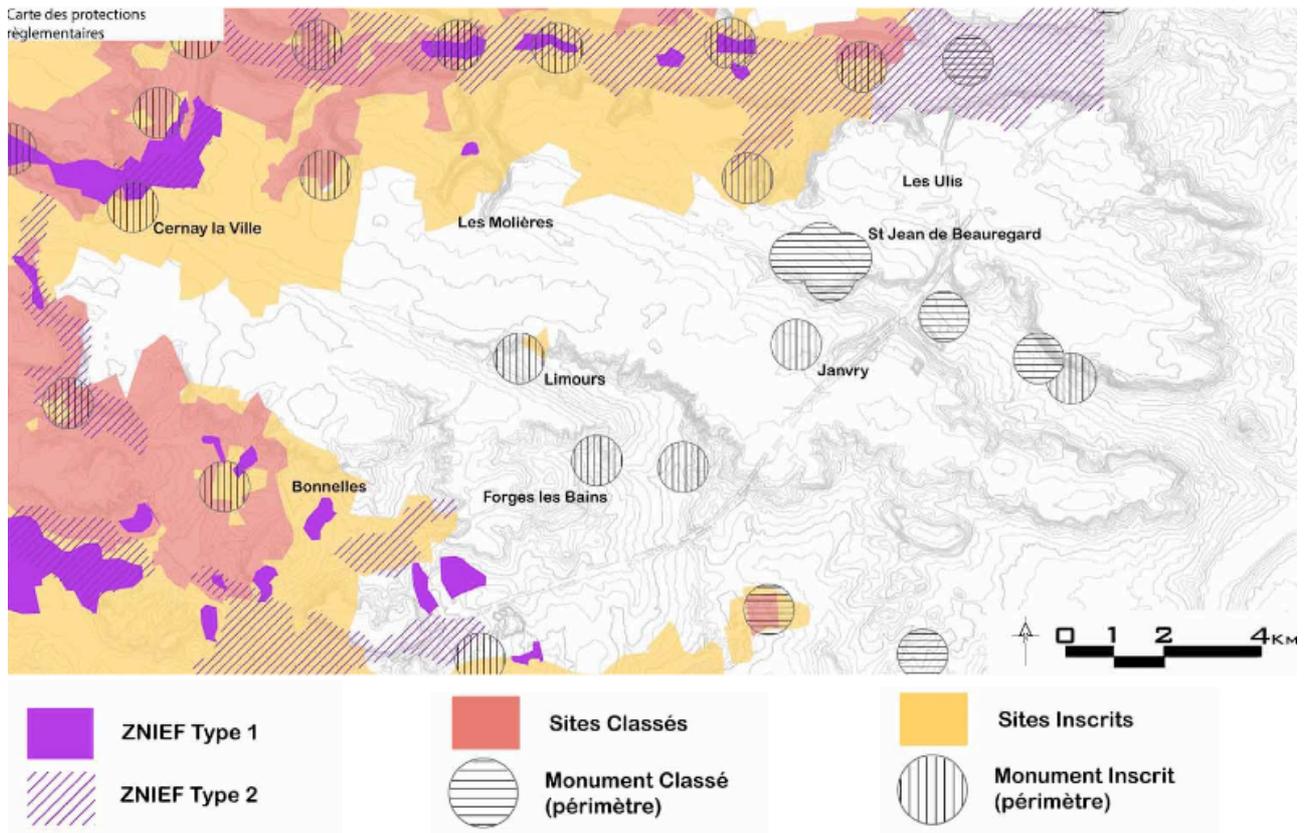
- Depuis plus de 15 ans, le Parc et ses partenaires organisent chaque année le sauvetage de milliers d'amphibiens lors de leur migration annuelle à Auffargis. La difficulté technique pour équiper le site d'un crapauduc permanent a pérennisé une action manuelle le long d'un barrage temporaire, occasion à de multiples animations et communications.
- Le Parc accompagne techniquement et financièrement des associations et deux communes dans trois autres dispositifs.
- Au total, les quatre corridors inscrits au plan de Parc sont protégés.



* Plan paysage et biodiversité

- Il s'agit d'un plan paysage auquel on associe un diagnostic pratique de la TVB présente. Le principe est que le paysage tienne compte des enjeux biodiversité et TVB afin de ne pas aboutir à des documents de planification contradictoires.
- Le paysage devient une porte d'entrée supplémentaire sur la TVB et la biodiversité, pour un public élargi.
- Prévus sur chacune des 7 grandes entités paysagères du PNR. Déjà réalisé en 2008 pour le plateau de Limours (4 communes), en 2012 pour la Vallées de l'Yvette (16 communes) et en 2014-2015 pour la Plaine de Jouars à Montfort (12 communes).
- Comprend une carte évolutive des continuités écologiques, un argumentaire des enjeux territoriaux pour connaître et comprendre le territoire et ses grandes tendances d'évolution (développement d'espaces agricoles vivants, urbanisation respectueuse des

paysages, etc.), des fiches actions avec des solutions opérationnelles et, à l'échelle locale, des plans guides (zoom sur des secteurs à enjeux) pour lancer des pistes d'actions (projets, reproductibles sur d'autres communes de l'entité paysagère).



Plan paysage et biodiversité du plateau de Limours avec la carte des protections réglementaires environnementales

* **Intégration des éléments de la TVB dans les PLU depuis 2009**

- Accompagnement de la révision des PLU et intégration de la TVB dans les PLU. Ce travail est réalisé par les urbanistes et les écologues du Parc. Les éléments du plan de Parc, du SRCE arrêté fin 2013, et des bases de données du Parc sont concernés.
- Porter à connaissance délivré par le Parc en début de procédure, visites de terrains, réunions de travail sur les enjeux des communes qui élaborent leur PLU : reconnaissance et protection des prairies, zones humides, mares ; redéfinition des Espaces Boisés Classés si nécessaire dans les secteurs qui n'ont pas vocation à rester boisés ; protection des zones agricoles avec des enjeux paysagers et écologiques forts, etc.
- Exemple : PLU d'Auffargis (p28 de l'étude TVB et code de l'urbanisme : <http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/trame-verte-bleue-outils-code-urbanisme>)

* **Etude de passages à grande faune sur l'A10/TGV atlantique ; RN10/SNCF ; RN12/SNCF**

- En 2009, premiers travaux exploratoires du Parc en partenariat avec l'ONCFS, la Fédération de chasse (FICIF), la DIR OUEST et la société COFIROUTE, pour dessiner les grands corridors probables ou souhaitables pour la grande faune.
- Signature d'une convention de partenariat de collaboration non financière entre le Parc et la société COFIROUTE.
- Depuis 2013, le Parc cofinance une thèse visant à déterminer l'impact des infrastructures urbaines et de transport sur la génétique des populations de cerf élaphe de l'arc Sud-Est / Nord-Ouest de l'Île-de-France, comprenant le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

* Actions de sensibilisation et d'éducation

- Le Parc organise des classes d'eau avec le concours de l'Agence de l'Eau, au cours desquelles les scolaires visitent des rivières et des mares qui illustrent la trame bleue.
- Les chantiers de plantation de vergers et de haies sont souvent l'occasion de faire participer les scolaires, voire des groupes d'adultes, dans le cadre du renforcement de la trame arborée.
- Les opérations de protection des amphibiens sur leurs corridors migratoires font l'objet d'animations et de participation des scolaires et des adultes bénévoles.
- Un jeu de l'oie « Laissons passer la nature » sur la TVB qui sert de support à l'équipe pédagogique lors de leurs animations spécifiques. Il comprend, au recto, le plateau de jeu (choix d'espèces représentatives pour illustrer la TVB, recherche d'exemples de difficultés rencontrées par ces espèces) et, au verso, des informations complémentaires sur la TVB (définition illustrée et quelques exemples d'actions concrètes menées par le PNR).



Pour aller plus loin

- [Site internet du Parc](http://www.parc-naturel-chevreuse.fr)

Contact

François HARDY
Chargé de mission Nature/Environnement,
f.hardy@parc-naturel-chevreuse.fr